

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision 87/348/CEE de la Commission, du 11 juin 1987, modifiant les limites des zones défavorisées en France au sens de la directive 75/268/CEE du Conseil

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 189 du 9 juillet 1987.)

À l'annexe, page 38, titre :

au lieu de : « II. ZONES DÉFAVORISÉES AU SENS DE L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 3 DE LA DIRECTIVE 75/268/CEE »,

lire : « II. ZONES DÉFAVORISÉES AU SENS DE L'ARTICLE 3 PARAGRAPHE 4 DE LA DIRECTIVE 75/268/CEE ».
